



## Recours devant la commission militaire

-----  
Par boula

Bonjour,

Je suis militaire sous contrat. Depuis un an déjà, il est remis en cause mon engagement pour problème médical (connu avant l'engagement et qui a fait l'objet de consultation avant la signature du contrat). Je souhaite donc faire un recours puisqu'il s'avère qu'aucun contrat ne sera prolongé. Je vais donc me retrouver sans emploi. Pourriez-vous m'indiquer les démarches que je dois suivre ?

En vous remerciant.